

Canton du Valais : l'antichristianisme est sanctionné

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 15 octobre 2010

[Lu](#) sur ce blog du *Figaro* :

La laïcité, concept cher aux Français, n'a certes pas le même sens en Suisse. Dans le canton du Valais, dont la tradition catholique est encore très forte, Jésus s'affiche, crucifié, dans toutes les salles des écoles publiques. (...)

(...) ce symbole catholique est loin d'être une simple décoration murale. La semaine dernière, un professeur enseignant à Stalden a été licencié avec effet immédiat pour avoir refusé d'accrocher le crucifix dans sa classe ([NZZ am Sonntag](#)). Athée, Valentin Abgottspon est également le président de [l'Association valaisanne des libre-penseurs](#).

Officiellement, les autorités mentionnent la rupture du "*contrat de confiance*" pour justifier le licenciement du jeune professeur. Mais le chef du service de l'enseignement affirme dans [Le Temps](#) que selon l'article 3 de la loi sur l'instruction publique, "*l'école a la mission de préparer l'élève à sa tâche d'homme et de chrétien*". Une jurisprudence fédérale déclare, elle, que la présence d'un crucifix en classe "*viole le principe de la liberté confessionnelle*." Valentin Abgottspon a donc pris un avocat pour contester son renvoi.

Arthur Leroy